



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 23 OCTOBRE 2023

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 23 octobre à 19 h.

Sont présents :           Monsieur Raynald Houde, conseiller  
                                  Monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
                                  Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
                                  Madame Nathalie Laprade, conseillère  
                                  Madame Josée Lampron, conseillère  
                                  Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents :    Monsieur Marcel Grenier, directeur général  
                                  Madame Mélanie Côté, assistante-greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
  - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Autorisation : Prolongation de la période d'embauche de deux employés saisonniers
  - 4.2 Descriptions de tâches : Directeurs adjoints du Service de la sécurité publique
  - 4.3 Gestion des dossiers de CNESST : Désignation d'un employé
  - 4.4 Adoption de la Politique de confidentialité et de sécurité des renseignements personnels
  - 4.5 Adoption d'un règlement numéro 1631-2023 modifiant le Règlement numéro 1096-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
  - 4.6 Adoption du Règlement numéro 1632-2023 modifiant le Règlement numéro 1608-2023 sur la régie interne et les règles de fonctionnement des séances afin de réviser les dispositions sur le calendrier des séances et sur le déroulement des consultations publiques
  - 4.7 Dépôt de la liste des engagements financiers
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 5.1 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture afin d'obtenir un certificat d'autorisation d'enseigne : 199B, rue Edward-Assh
  - 5.2 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture afin d'obtenir un permis de rénovation pour la propriété sise au 9, rue Jolicoeur
  - 5.3 Amendement de la résolution numéro 424-2023 : Autorisation de passage - Demande d'un nouveau tracé du Club de motoneige de la Jacques-Cartier
  - 5.4 Avis de motion concernant un règlement visant à modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de corriger certaines ambiguïtés et restructurer le chapitre IX
  - 5.5 Adoption du règlement numéro 1633-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de réviser les dispositions concernant l'abattage d'arbres et le verdissement des aires de stationnement



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

---

- 5.6 Adoption du règlement numéro 1634-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de réviser les normes et le verdissement des aires de stationnement ainsi que les conditions visant une installation électrique permettant la mise en place d'une borne
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour l'achat de soude caustique
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Autoriser le paiement numéro 4 : Construction d'un bâtiment pour la Division parcs et bâtiments
- 7.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 121 200 \$) pour la fourniture et l'installation de clôtures et de barrières au nouveau bâtiment de la Division parcs et bâtiments
- 7.3 Autoriser le paiement numéro 15 : Agrandissement de l'usine Duchesnay
- 7.4 Autorisation de dépenses : Honoraires professionnels pour différents projets
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Implantation de citernes d'eau à l'usage des services incendies
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Autorisation de demande de subvention : Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air
- 10.2 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière : Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III, volet 3)
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Réception définitive et autorisation de paiement numéro 3 : Réhabilitation du réseau d'égout de la route de Fossambault Nord
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le quorum étant constaté, la séance du 23 octobre 2023 est ouverte.

431-2023

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**432-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**433-2023 AUTORISATION : PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'EMBAUCHE DE DEUX EMPLOYÉS SAISONNIERS**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'autoriser la prolongation de la période d'embauche de deux employés saisonniers à la Division parcs et bâtiments;

**ATTENDU** que lesdits employés sont madame Marie-Josée Bertrand, technicienne en horticulture, et monsieur Dominique Sauvé, journalier;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 16 octobre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la prolongation de la période d'embauche de madame Marie-Josée Bertrand et de monsieur Dominique Sauvé jusqu'au 17 novembre 2023.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Salaires horticulture* (02-701-51-141) et *Salaires équipement entretien* (02-701-50-141).

**ADOPTÉE**

**434-2023 DESCRIPTIONS DE TÂCHES : DIRECTEURS ADJOINTS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ATTENDU** qu'en vertu des résolutions numéro 108-2021 et 320-2023, messieurs Étienne Labonté et Kaven Beaumont étaient nommés directeurs adjoints de leur service;

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution numéro 320-2023, les conditions de travail de ces derniers étaient édictées;

**ATTENDU** qu'à ce jour, les descriptions de tâches respectives restaient à compléter;

**ATTENDU** que celles-ci ont maintenant été préparées et qu'elles ont fait l'objet d'un accord de toutes les parties concernées;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Marcel Grenier, directeur général, en date du 12 octobre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** que le conseil entérine la description de tâches du directeur adjoint administration, premiers répondants, soit monsieur Étienne Labonté, et celle du directeur adjoint opérations, formation, soit monsieur Kaven Beaumont, pour le Service de la sécurité publique (incendie, premiers répondants, et sécurité civile).

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 320-2023 afin d'ajouter à la fin du premier résolu : « incluant les conditions de travail et les descriptions de tâches des directeurs adjoints du Service de la sécurité publique, soit l'annexe D. ». De plus, cette résolution est amendée afin de remplacer les termes « Service de protection contre les incendies » par « Service de la sécurité publique ».

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

---

435-2023

**GESTION DES DOSSIERS DE CNESST : DÉSIGNATION D'UN EMPLOYÉ**

**ATTENDU** que MEDIAL Conseil Santé et Sécurité inc effectue la gestion de la prévention et des dossiers de CNESST;

**ATTENDU** que la gestion des dossiers de CNESST nécessite l'approbation de la Ville dans le cadre des actions à entreprendre dans certains cas;

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 19 octobre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** de désigner madame Julie Cloutier, trésorière, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tout document relatif à la gestion des dossiers de CNESST sur recommandation de la Mutuelle.

**ADOPTÉE**

436-2023

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (L. Q. c. 25);

**ATTENDU** que l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* est entré en vigueur le 22 septembre 2023 et prévoit l'adoption par les municipalités d'une politique de confidentialité;

**ATTENDU** que la politique doit être rédigée en termes simples et clairs;

**ATTENDU** que cette politique doit être publiée sur le site Internet de la Ville;

**ATTENDU** le rapport de madame Mélanie Côté, assistante-greffière, en date du 16 octobre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter la Politique de confidentialité et de sécurité des renseignements personnels.

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'autoriser monsieur Marcel Grenier, directeur général, à signer ladite politique.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de publier la politique sur le site Internet de la Ville ainsi que de la diffuser par « Voilà ».

**ADOPTÉE**

437-2023

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1631-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1096-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

**ATTENDU** que toute municipalité locale doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU** que l'une des sources de financement pour la Ville demeure la taxe municipale pour le 9-1-1;

**ATTENDU** que le gouvernement a édicté le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 le 6 septembre et qu'il est entré en vigueur le 28 septembre dernier;

**ATTENDU** que ce règlement a pour effet de rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ et de prévoir un mécanisme d'indexation annuelle;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

---

**ATTENDU** que ce règlement ne nécessite pas d'avis de motion ni de dépôt de projet de règlement;

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement;

**ATTENDU** que ce règlement nécessite l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller,  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1631-2023 modifiant le Règlement numéro 1096-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de transmettre ce règlement pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE**

438-2023

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1632-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1608-2023 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS SUR LE CALENDRIER DES SÉANCES ET SUR LE DÉROULEMENT DES CONSULTATIONS PUBLIQUES**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 10 octobre 2023;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-334-2023 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 octobre 2023;

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet et le présent règlement;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Dolbec, maire  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1632-2023 modifiant le Règlement numéro 1608-2023 sur la régie interne et les règles de fonctionnement des séances afin de réviser les dispositions sur le calendrier des séances et sur le déroulement des consultations publiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur Marcel Grenier, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 19 octobre 2023, laquelle comprend 132 commandes au montant de 290 126,53 \$.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

439-2023

**APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'ARCHITECTURE AFIN D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ENSEIGNE : 199B, RUE EDWARD-ASSH**

**ATTENDU** la demande de certificat d'autorisation afin de permettre l'installation d'une enseigne pour la propriété sise au 199B, rue Edward-Assh;

**ATTENDU** que l'immeuble, situé dans la zone 83-l, est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 1347-2016;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

---

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits;

**ATTENDU** le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 28 septembre 2023 ainsi que les documents fournis par le requérant;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 11 octobre 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 11 octobre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande d'un certificat d'autorisation afin de permettre l'installation d'une enseigne pour l'entreprise Lortie Aviation inc. située au 199B, rue Edward-Assh.

**ADOPTÉE**

440-2023

**APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'ARCHITECTURE AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE RÉNOVATION POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 9, RUE JOLICOEUR**

**ATTENDU** la demande de permis de rénovation d'un bâtiment résidentiel sans agrandissement pour la propriété sise au 9, rue Jolicoeur;

**ATTENDU** que l'immeuble, situé dans la zone 57-M, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur du noyau villageois;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables;

**ATTENDU** le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 2 octobre 2023 ainsi que les documents fournis par le requérant;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 11 octobre 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 11 octobre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande d'un permis de rénovation d'un bâtiment résidentiel sans agrandissement pour la propriété sise au 9, rue Jolicoeur.

**ADOPTÉE**

441-2023

**AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 424-2023 : AUTORISATION DE PASSAGE - DEMANDE D'UN NOUVEAU TRACÉ DU CLUB DE MOTONEIGE DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** la résolution numéro 424-2023 adoptée à la séance du 10 octobre 2023 concernant le projet : Autorisation de passage - Demande d'un nouveau tracé du Club de motoneige de la Jacques-Cartier;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 424-2023 puisque le numéro de lot faisant référence à une partie de la rue Tibo a été omis de la résolution;

**ATTENDU** le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 18 octobre 2023;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 424-2023 afin d'y ajouter la disposition suivante :

« **ATTENDU** que le nouveau tracé emprunte également une partie de la rue Tibo (lot 4 564 583) appartenant à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier; »

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de modifier la disposition résolutoire afin de la remplacer par la disposition suivante :

« **ET RÉSOLU** d'autoriser le passage du sentier de motoneige sur les lots 4 564 583 et 6 164 031, propriétés de la Ville, à condition que l'acte de servitude inscrite sur ce dernier lot soit respecté. »

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN DE CORRIGER CERTAINES AMBIGUÏTÉS ET RESTRUCTURER LE CHAPITRE IX**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Nathalie Laprade, conseillère, qu'il sera soumis pour adoption, à une séance ultérieure, un règlement visant à modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de corriger certaines ambiguïtés et restructurer le chapitre IX.

Notamment, cette modification au Règlement de zonage numéro 1259-2014 vise à modifier la couverture d'ombrage d'une aire de stationnement de 20 cases et plus, recouverte d'un matériau de type pierre concassée, de façon à ce qu'elle soit plantée d'arbres afin que la canopée, une fois les arbres arrivés à maturité, couvre au moins 30 % de la surface minéralisée de l'espace de stationnement, excluant l'entrée d'accès et l'allée de circulation.

D'autres modifications seront apportées au règlement de zonage afin de corriger certaines dispositions du règlement, encadrer les écrans d'intimité, restructurer le chapitre IX, réviser les dispositions visant l'abattage des arbres et la hauteur des clôtures, murets et haies.

**442-2023**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1633-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES ET LE VERDISSEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 10 juillet 2023;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement numéro APR-328-2023 a été adopté lors de cette même séance;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 août 2023 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert;

**ATTENDU** que cette assemblée publique de consultation a été reprise le 10 octobre 2023 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**ATTENDU** que ce règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

---

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé les modifications qui ont été effectuées entre le projet et le règlement;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter le Règlement numéro 1633-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de réviser les dispositions concernant l'abattage d'arbres et le verdissement des aires de stationnement.

**ADOPTÉE**

443-2023

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1634-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN DE RÉVISER LES NORMES ET LE VERDISSEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT AINSI QUE LES CONDITIONS VISANT UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE PERMETTANT LA MISE EN PLACE D'UNE BORNE**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 10 juillet 2023;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement numéro APR-327-2023 a été adopté lors de cette même séance;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 août 2023 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**ATTENDU** qu'à la suite de cette consultation, un second projet de règlement numéro SPR-331-2023 a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 septembre 2023;

**ATTENDU** que ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre le second projet et le règlement;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter le Règlement numéro 1634-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de réviser les normes et le verdissement des aires de stationnement ainsi que les conditions visant une installation électrique permettant la mise en place d'une borne.

**ADOPTÉE**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

444-2023

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR L'ACHAT DE SOUDE CAUSTIQUE**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu de ratifier l'achat de soude caustique;

**ATTENDU** que ce produit est nécessaire pour la production d'eau potable et vise l'ajustement du pH de l'eau;

**ATTENDU** que la soumission de la compagnie UBA est jointe;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise UBA respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

---

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 11 octobre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** de ratifier un contrat accordé à la compagnie UBA pour la fourniture d'environ 15 000 kg de soude caustique pour la somme approximative de 19 638,68 \$ auquel s'ajoutent les taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Produits chimiques* (02-412-10-635).

**ADOPTÉE**

**PARCS ET BÂTIMENTS**

**445-2023      AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 4 : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS**

**ATTENDU** les travaux effectués par Construction M inc. relativement à la construction d'un nouveau bâtiment pour la Division parcs et bâtiments;

**ATTENDU** la recommandation de paiement de la firme MEROX, en date du 30 septembre 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 10 octobre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 4 à Construction M inc. d'une somme de 168 293,30 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 30 septembre 2023, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 3.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1610-2023 ainsi qu'au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

**ADOPTÉE**

**446-2023      OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 121 200 \$) POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CLÔTURES ET DE BARRIÈRES AU NOUVEAU BÂTIMENT DE LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de clôtures et de barrières sur le terrain du nouveau bâtiment de la Division parcs et bâtiments;

**ATTENDU** que des soumissions ont été demandées à deux fournisseurs;

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (121 200 \$) peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

---

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Inter Clôtures Alpha respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 16 octobre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de clôtures et de barrières sur le terrain du nouveau bâtiment de la Division parcs et bâtiments à la compagnie Inter Clôtures Alpha pour une somme de 69 684,42 \$, plus taxes.

Le contrat est composé du devis technique préparé par la Ville et de la soumission transmise par l'entreprise.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1610-2023, sous-projet 03.

**ADOPTÉE**

447-2023

**AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 15 : AGRANDISSEMENT DE L'USINE DUCHESNAY**

**ATTENDU** les travaux d'agrandissement de l'usine d'eau potable Duchesnay;

**ATTENDU** la recommandation de paiement de la firme GBI, en date du 10 octobre 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 16 octobre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 15 à Allen Entrepreneur général inc. d'une somme de 28 246,26 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 30 septembre 2023, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 14.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1542-2021 et au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

**ADOPTÉE**

448-2023

**AUTORISATION DE DÉPENSES : HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR DIFFÉRENTS PROJETS**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'autoriser des dépenses en honoraires professionnels pour la préparation de différents projets;

**ATTENDU** que lesdits projets sont :

- 1) Acquisition des lots 4 215 450 et 4 215 448;
- 2) Mise en place d'aménagements sur le lot 4 368 994 à proximité du ruisseau Bonhomme;
- 3) Remplacement d'un ponceau à proximité du numéro civique 117, rue Laurier.

**ATTENDU** que le coût de ces honoraires est évalué à 12 000 \$, plus taxes;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 17 octobre 2023;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 12 000 \$, plus taxes, en honoraires professionnels pour la préparation de trois projets.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**449-2023 IMPLANTATION DE CITERNES D'EAU À L'USAGE DES SERVICES INCENDIES**

**ATTENDU** que la Ville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU** que les villes de Lac-Sergent, Saint-Raymond et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désirent présenter, dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, un projet d'implantation de citernes d'eau à l'usage des services incendies, et ainsi bénéficier d'une aide financière;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, en date du 11 octobre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à participer au projet d'implantation de citernes d'eau à l'usage des services incendies et en assumer une partie des coûts.

**ADOPTÉE**

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**450-2023 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION : PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR**

**ATTENDU** que le programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) est un programme d'assistance financière visant à soutenir les besoins de promotion et de valorisation de la pratique régulière d'activités physiques et de plein air auprès de la population;

**ATTENDU** que le principal objectif de ce programme est de soutenir la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants, locaux et régionaux, favorisant directement la pratique d'activités physiques et de plein air;

**ATTENDU** que la Ville a un projet de mise en place d'un comptoir de prêt d'équipements sportifs en période estivale au parc du Grand-Héron qui répond aux critères du programme;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 11 octobre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la présentation du projet de comptoir de prêt d'équipements sportifs au parc du Grand-Héron à l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale et au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de confirmer l'engagement de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à payer sa part des coûts admissibles au projet ainsi que les coûts d'exploitation continus de ce dernier.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

---

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** de désigner monsieur Éric Gingras, directeur adjoint du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs au dépôt de cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉE**

451-2023

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :  
PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF  
(VÉLOCE III, VOLET 3)**

**ATTENDU** que le Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

**ATTENDU** que la Ville est admissible à une aide financière pour l'entretien de la piste Le Chemin de La Liseuse;

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III, volet 3);

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**ATTENDU** que le projet d'entretien de la piste Le Chemin de La Liseuse, mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme, est estimé à 21 700 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère est de 10 850 \$;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette entente;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 17 octobre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 3 du programme Véloce III.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de confirmer l'engagement de la Ville à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée, et notamment à assumer la part de contribution financière qui lui incombe.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** de certifier que monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable et à représenter la Ville dans tout le processus relié à la demande d'aide financière.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

452-2023

**RÉCEPTION DÉFINITIVE ET AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 :  
RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT  
NORD**

**ATTENDU** les travaux de réhabilitation du réseau d'égout de la route de Fossambault Nord;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023

---

**ATTENDU** la recommandation de paiement de monsieur Olivier Pinard, ingénieur, de la firme Génio experts-conseils, en date du 13 octobre 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 16 octobre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la réception définitive des travaux exécutés par la compagnie Les Excavations Lafontaine inc., relativement au projet de réhabilitation du réseau d'égout de la route de Fossambault Nord.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 3 à Les Excavations Lafontaine inc. au montant de 5 748,75 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 13 octobre 2023, de la libération de la retenue spéciale temporaire et de l'ajout des taxes brutes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire « Retenue » (55-136-00-001).

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil. Monsieur le maire répond aux questions lui étant adressées.

**453-2023**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du 23 octobre 2023.

L'assemblée est levée à 19 h 48.

**ADOPTÉE**

---

Pierre Dolbec  
MAIRE

---

Mélanie Côté  
ASSISTANTE-GREFFIÈRE



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2023**

---